

P R E A V I S No 16-2012

Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires - Place de la Gare

Renens, le 30 avril 2012/CC/cs

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la construction d'un collecteur d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur Place de la Gare afin de réaliser la mise en séparatif de cette zone, première étape de travaux dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux aménagements de la place, de la transformation de la plate-forme ferroviaire et de la gare ainsi que l'arrivée d'une nouvelle ligne de bus tl (ligne 25).

La Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, ainsi que le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 avril 1995, qui précise à son article 4 que les eaux claires ne doivent pas parvenir à la station d'épuration, ancrent l'obligation de mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées.

Historique

Le quartier de la gare est actuellement en système unitaire, ce qui signifie que les eaux claires (pluie) et les eaux usées sont mélangées et dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées. Ce processus surcharge le système en cas d'orages notamment, et contribue de ce fait à la pollution des eaux du lac. Le collecteur existant date des années 1930. Usé et sous dimensionné, il ne correspond plus au besoin actuel. De plus, dans le cadre du problème de pollution de la Baie de Vidy, une démarche a été menée au printemps 2006 par le Bureau Ribl S.A. auprès des communes de l'Entente Mèbre-Sorge visant à définir les mesures urgentes à réaliser sur les cinq réseaux d'évacuation des eaux communaux. L'objectif a été de mettre en évidence les dysfonctionnements connus du réseau communal. Il a été relevé que le secteur situé en rive droite de la Mèbre devait être mis en séparatif.

En date du 21 décembre 2006, la Municipalité a accepté les mesures urgentes d'assainissement des ouvrages communaux dans le cadre du problème de pollution de la Baie de Vidy, comprenant la mise en séparatif du secteur situé en rive droite de la Mèbre. Ces mesures sont toujours d'actualité en 2012, la situation de la Baie de Vidy étant encore préoccupante. Les collecteurs projetés dans ce préavis en font partie.

Un appel d'offres auprès de trois bureaux d'ingénieurs a été lancé pour la réalisation de la mise en système séparatif du secteur Place de la Gare. Le bureau mandaté est chargé de l'étude et de la réalisation des nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, objets de ce préavis.

Buts du projet

Afin de réaliser le système séparatif de ce quartier, un collecteur communal d'eaux usées doit être construit et raccordé au collecteur d'eaux usées intercommunal qui est lui-même raccordé à la station d'épuration de Vidy. Le collecteur unitaire existant, de par son état sera mis hors service et remplacé par un nouveau collecteur d'eaux claires et se déversera dans la Mèbre.

La réalisation de ces travaux permettra de raccorder les nouvelles installations de la gare, que ce soit les eaux de drainage de la plate-forme ferroviaire ou les eaux usées provenant des bâtiments, la récupération des eaux de surface des nouveaux aménagements ainsi que les écoulements des bâtiments locatifs et également de fixer un délai de mise en conformité du système séparatif des propriétés privées bordières qui ne le seraient pas encore, tel que le prévoit le Règlement communal sur l'évacuation des eaux. Ces travaux sont prévus dans le PGEE.

Chaque propriétaire riverain sera contacté avant les travaux de manière à ce qu'il se détermine sur l'opportunité d'effectuer la mise en séparatif de sa propriété en suivant les ouvrages communaux ou dans le délai imparti dès la réalisation des collecteurs, soit deux ans.

En parallèle de ces travaux, seront réalisés la pose d'une batterie de tubes en faveur de Swisscom et d'une autre batterie de tubes pour le compte du SIE SA. Les services du gaz et de l'eau de la Ville de Lausanne effectueront des travaux ponctuels. Ces travaux seront pris en charge financièrement par les services respectifs.

Descriptif du projet

- La fouille en tranchée aura une profondeur allant jusqu'à 6.00 mètres pour une longueur de 260 mètres environ.
- Le collecteur d'eaux usées sera composé de tuyaux PVC de Ø 300 mm, l'enrobage sera de type SIA profil 4 (enrobage béton).
- Le collecteur d'eaux claires sera composé de tuyaux de Ø 600 mm, l'enrobage sera de type SIA profil 4 (enrobage béton).
- Des chambres de visite seront créées au droit des changements de pente, de diamètre ou de direction des collecteurs.

Planning

La construction du collecteur d'eaux usées et du collecteur d'eaux claires communaux est prévue en fonction de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications, sous réserve de la décision du Conseil communal. Les travaux débuteront en juillet, pour une durée d'environ six mois. La circulation sera maintenue et les intéressés seront informés en bonne et due forme.

Devis général des travaux

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur la moyenne des trois entreprises les mieux classées après contrôle par le bureau d'ingénieurs de la rentrée des soumissions qui a eu lieu le 30 avril 2012 au Centre Technique communal.

Travaux

• Génie civil	Fr.	900'000.--
• Eclairage public, équipement provisoire et adaptation	Fr.	20'000.--
• Marquage provisoire (estimatif)	Fr.	10'000.--
• Signalisation lumineuse (dépose et repose)	Fr.	3'000.--

Honoraires

• Honoraires d'ingénieurs (étude)	Fr.	33'000.--
• Honoraires d'ingénieurs (réalisation)	Fr.	40'000.--
• Honoraires ingénieurs hydraulicien	Fr.	5'000.--
• Honoraires géomètre	Fr.	1'500.--
• Essais de laboratoire (sur matériaux)	Fr.	4'500.--
• Constat avant/après travaux	Fr.	15'000.--

Divers

• Signalisation avancée (déviation, etc.)	Fr.	5'000.--
• Contrôles par caméra (estimatif)	Fr.	6'000.--
• Divers et imprévus	Fr.	<u>94'000.--</u>

Sous-total H.T.	Fr.	1'137'000.--
TVA 8 % (arrondi)	Fr.	<u>91'000.--</u>

Montant total des travaux TTC **Fr. 1'228'000.--**
=====

Incidences financières

Dépenses d'investissement

Comme décrit dans le chapitre précédent, le coût total des travaux se monte à Fr. 1'228'000.-- TTC à porter au compte d'investissement No 3861.5010.150 – Av. de la Gare – collecteur EU + EC.

Plan des investissements

Le montant relatif à la construction d'un collecteur d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur Place de la Gare figure au plan des investissements (2011-2015 (2016-2020), adopté par la Municipalité le 29 juillet 2011, comme suit : Section 3861 Réseau égouts et épuration – Av. de la Gare – collecteur EU + EC : Fr. 600'000.--, No 3861.5010.150 (entre 2011 et 2012).

L'augmentation provient du tronçon supplémentaire prévu devant les bâtiments de la Place de la Gare en direction du Tir-Fédéral, et d'une hausse des coûts des travaux de génie civil liés à la conjoncture.

Coût du capital

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte No 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux". Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

Compte de fonctionnement

Ces travaux n'entraînent pas d'augmentation des charges liées au fonctionnement.

Conclusions

Les travaux présentés font partie de la mise aux normes du réseau de canalisations communales, dans le cadre fixé par le PGEE. Ils sont également inclus dans la planification générale des travaux de mesures urgentes, dans le cadre de la pollution de la Baie de Vidy.

La Municipalité estime, dès lors, que ces travaux sont indispensables à l'assainissement de notre lac.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 16-2012 de la Municipalité du 30 avril 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de pose d'un collecteur d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur Place de la Gare.
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 1'228'000.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte No 3861.5010.150 – Avenue de la Gare – collecteurs EU + EC.

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte No 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux."

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexe : un plan

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre
M. Jean-François Clément